

**CONCOURS EXTERNE
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes rédacteur territorial à la direction de l'aménagement et du développement économique de la communauté d'agglomération de Commaglo, qui compte 26 communes, dont une ville-centre de 36 000 habitants et plusieurs communes rurales.

La question du dynamisme commercial est un sujet régulièrement abordé par les maires des communes, dans un contexte de baisse démographique et de crise économique et écologique.

Dans cette perspective, la vice-présidente déléguée au développement économique vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'activité commerciale de proximité.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Code de l'urbanisme » (extrait) - *legifrance.fr* - consulté le 4 mai 2023 - 2 pages
- Document 2 :** « Mission d'information sur le rôle et l'avenir des commerces de proximité dans l'animation et l'aménagement des territoires. Dossier de presse » (extrait) - *assemblee-nationale.fr* - janvier 2022 - 5 pages
- Document 3 :** « Le commerce de demain au cœur de toutes les spéculations » - *Le courrier des maires* - 20 septembre 2022 - 2 pages
- Document 4 :** « La présence marchande en ville, un levier pour repenser l'attractivité d'un territoire ? » - *Agence nationale de la cohésion des territoires* - 9 novembre 2022 - 1 page
- Document 5 :** « Le manager du commerce. Un acteur indissociable du centre-ville » - *entreprises.gouv.fr* - 2014 - 3 pages
- Document 6 :** « Rapport d'information par la mission d'information sur le rôle et l'avenir des commerces de proximité dans l'animation et l'aménagement des territoires » (extraits) - *assemblée-nationale.fr* - janvier 2022 - 3 pages
- Document 7 :** « Revitalisation et commerce : comment rendre les centres-villes plus attractifs ? » - *Caisse des dépôts* - 1^{er} juin 2022 - 3 pages
- Document 8 :** « Comment la ville accompagne les projets d'ouverture de commerce » - *mairie-albi.fr* - consulté le 27 mars 2023 - 2 pages
- Document 9 :** « La ville de Fontenay-sous-Bois soutient ses commerçants avec Petitscommerces ! » - *petitscommerces.fr* - consulté le 27 mars 2023 - 2 pages
- Document 10 :** « Prendre en main l'attractivité de son centre-ville - Les carnets pratiques de l'institut Paris Région n°14 » (extraits) - *Institut Paris Région* - 2022 - 2 pages
- Document 11 :** « Opérations de revitalisation : un sous-financement qui crée des "frustrations" chez les élus » - *Localtis* - 30 septembre 2022 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.